

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION **Séance n° 5 en date du Mardi 19 Juin 2018** **à 17 h 05**

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 17

Quorum : 17

Nom et prénom du président de séance : ZIMNIAK Didier.

Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : TROUBAT Noël.

Liste et qualité des membres présents :

- M. ZIMNIAK Didier - Proviseur	- M. WAAG David - Enseignant
- M TROUBAT Noël - Proviseur- Adjoint	- Mme ALEXANDRE Nathalie - Enseignante
- Mme BARRAUD - Gestionnaire remplaçante	- Mme MABRUT Claire - Enseignante
- Mme KREMER Corinne - DDFPT	- M. GALLITRE Jean-Claude - Personnel ATOS
- Mme CORRE Sophie - CPE à titre consultatif	- Mme BRUVIER Véronique - Personnel ATOS
- Mme SAUSSE Virginie - personnalités qualifiées	- Mme CUBIZOLLES Lydie - Personnel ATOS
- M. LACOURBAS Frédéric - Enseignant	- Mme DOMINGUEZ Rose - Parent d'élèves
- M. SAHNOUNE Saïd - enseignant	- Mme DE SOUSA véronique - Parent d'élèves
- Mme CARGNELUTTI Eve – Enseignante	- Mme MERLOTTI Corinne – Parent d'élèves
- M. YTOURNEL Pascal - Enseignant	- Mme CHEVALIER-CARAMINOT Valérie

Liste des membres excusés à l'ouverture de la séance :

Membres excusés : M.GAUTIER Laurent personnalité qualifiée ; M. CONSTANT Alain Parent élèves ; Cassandra DEBRION élève de 2CCM ; Rémi BOUDET élèves de 2 HPS ; Emeric ASTIER 2CCM ; Madison MORLON 1 S ; Célia CHELLES étudiante en 1BTS.

Membres absents : M. FANGET Michel et Mme VICHNIEVSKY Laurence représentants du CR, Mme CANALES Marion représentante de la Municipalité. Mme GUERMIT-MAFFRE Nadia Clermont Communauté.

Ordre du jour :

1. Conseil d'Administration :
 - Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 27 mars 2018.
2. Organisation des établissements :
 - 2.1 Organisation de la rentrée 2018 des élèves (rentrée particulière des nouveaux entrants, structure des classes).
 - 2.2 IMP établissement pour information.
 - 2.3 Calendrier des PFMP 2018-2019 pour information.
 - 2.4 Rapport annuel d'activités 2017-2018 pour vote.
 - 2.5 Liste des fournitures scolaires rentrée 2018-2019 pour vote.
 - 2.6 Protocole d'urgence : Mise à jour du PPMS.
3. Gestion des Personnels :
 - AED, nouveaux recrutements et remplacements
4. Affaires financières :
 - 4.1 Attribution des logements de fonction pour information.
 - 4.2 Contrat et convention
 - Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction.
 - Contrat d'objectifs tripartite 2018-2022
 - Convention de partenariat 2018-2022 avec l'ESSEC
 - 4.3 Moyens globalisés.
 - 4.4 Bilan financier du voyage raid nature du 16 et 17 mai 2018.
 - 4.5 Admission en non-valeur.
 - 4.6 Bilan de l'utilisation des fonds sociaux pour l'année.
3. Questions diverses

Le Secrétaire de séance : M. Noël TROUBAT

Le Président de séance :

M. le Proviseur ouvre la séance à 17 h 05.
Il présente les excuses des membres absents.
Il procède ensuite à l'adoption de l'ordre du jour en ce début de séance.
M. TROUBAT, proviseur adjoint, est en charge du secrétariat de cette séance.

A l'ouverture de la séance, 17 membres sont présents sur les 30 composants le conseil d'administration.
Le quorum de 16 était donc atteint.

M. LACOURBAS, enseignant, fait lecture de la motion concernant l'absence systématique et récurrente des élus des collectivités locales.
Cela traduit, une nouvelle fois, le peu d'intérêt porté, voire le mépris envers notre établissement. En particulier aujourd'hui alors que la signature du COT est à l'ordre du jour.
Tous les membres élus présents s'associent à cette motion jointe à ce PV.

17H12 départ provisoire de Mme SAUSSE personnalité qualifiée et de Mme ALEXANDRE enseignante qui s'absentent pour cause d'examen en cours (jury en parallèle).

17H15 arrivée de M. WAAG, enseignant et de Mme DE SOUSA Véronique, parent d'élève.

1- Adoption du procès-verbal de la séance n°4 du 27 Mars 2018 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 27 Mars 2018 n'appelant aucune remarque de la part des membres présents est adopté à l'unanimité.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

2 - Organisation des établissements :

2.1 Organisation de la rentrée 2018 :

↳ Structure des classes rentrée 2018-2019 :

M. le Proviseur expose la structure classes pour la rentrée 2018-2019. **(Annexe 1).**
Aucune modification de structure, excepté l'effectif théorique de recrutement des TCAHP qui passe de 15 élèves à 12 élèves suite aux montants de seconde.

↳ Présentation de la rentrée particulière 2018-2019 :

M. ZIMNIAK expose l'organisation et la politique éducative du lycée Marie Curie à la rentrée 2019. **(Annexe 2)**

M. TROUBAT, proviseur adjoint présente rapidement le dispositif d'accueil et l'organisation des 2,5 jours de rentrée particulière des nouveaux élèves entrants dont l'objectif est d'accompagner le projet de l'élève, le motiver et éviter le décrochage scolaire et les démissions en :

- Favorisant une meilleure intégration dès les premiers jours au lycée.
- Motivant les élèves par le cœur du métier.
- Donnant des repères, des cadres pour faciliter les apprentissages...

Cette rentrée sera suivie d'actions allant dans ce sens tout au long de l'année scolaire.

Nos axes de travail seront le climat scolaire et bienveillance et la lutte contre le décrochage scolaire.

M. Le Proviseur présente ensuite le document de rentrée 2018 adressé aux familles **(annexe 2)**.

Il rappelle que les professeurs rentrent le **vendredi 31 août 2018 à 9 h 00**.

Les élèves de **3 PEP et BTS 1^{ère} et 2^{ème}** année rentreront le lundi 3 septembre à 10 h.

Les élèves internes des classes de **1^{ère} année CAP – secondes BAC PRO** rentreront le lundi 3 septembre de 08h à 9h30 au lycée BRUGIERE pour une visite de l'internat accompagnée des parents qui le souhaitent. L'appel est prévu au lycée Marie Curie le même jour à 10 h pour les élèves demi-pensionnaires, externes, et les internes au gymnase.

Les élèves entrants seront pris en charge le lundi et le mardi jusqu'à 17 h et le mercredi matin jusqu'à midi. Les 3 PEP, 2de Bac Pro, 1^{ère} année de CAP seront exceptionnellement libérés après le repas.

Pour toutes les autres classes du lycée (**Terminale CAP, 1^{ère} BAC PRO, Terminales BAC PRO, CC et CM1**) : accueil à l'internat des anciens élèves mercredi 6 septembre de 10 h à 12 h.

La rentrée est fixée le mercredi 5 septembre à 14 h.

L'emploi du temps hebdomadaire de toutes les classes sera applicable à partir du jeudi 6 septembre à 8 h.

1^{ère} réunion parents-professeurs élèves entrants : début octobre (la date sera communiquée par les professeurs principaux).

2^{de} réunion parents-professeurs toutes les classes : vendredi 7 décembre 2018.

Le conseil doit adopter le calendrier d'organisation de la rentrée scolaire 2018-2019.

Votants : **17** Pour : **17** Contre : **0** Abstentions : 0

ACTE 19 - 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : **17**

Contre : 0

Abstention : 0

Acte n° 19

2.2 Avis du CA sur les IMP dans l'établissement :

Après avis du conseil pédagogique, le chef d'établissement présente pour avis au CA les missions particulières exercées dans l'établissement ainsi que les modalités de leur mise en œuvre dans le cadre de l'enveloppe notifiée par le Recteur.

Ci-joint le tableau précisant les missions confiées et les modalités de leur mise en œuvre **(annexe 3)**.

3 IMP pour TICE (réfèrent ressources pédagogiques numériques) M. MOUNIR Rachid - Mathématiques -
0.5 IMP pour labo sciences physiques (autre mission) M. LACOURBAS Frédéric - Mathématiques -
0.5 IMP pour labo sciences physiques (autre mission) M. BATISSE DAUQUAIRE Gérard-Mathématiques -
0.5 IMP pour projet UNESCO (partenariat) Mme DESTAILLAC - Français -
1 IMP pour projet UNESCO (partenariat) Mme MARCHAIS - Arts Appliqués -
1 IMP pour coordination projet EURO (autre mission) Mme MARTINEZ Laurence - Lettres Anglais -
0.5 IMP pour projet décrochage scolaire (DS) Mme LEYNAUD Christine - Bio techno -
0.5 IMP pour référent stocks BIO SANTE (autre mission) M. MIRI Ahmed - Bio techno -
0.5 IMP pour référent stocks STMS (autre mission) Mme DAMIENS - STMS -
0.5 IMP pour référent stocks coiffure (autre mission) Mme CARNELUTTI Eve - Coiffure -
0.5 IMP pour référent stocks hygiène (autre mission) Mme ROUX Isabelle - Bio Techno
0.5 IMP pour référent stocks Esthétique (autre mission) Mme LAURENT Séverine - Esthétique -

Soit un total de 9,5 H prises sur notre DGH.

Votants : **17** Pour : **17** Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 20 - 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : **17**

Contre : 0

Abstention : 0

Acte n° 20

2.3 Planning de PFMP et conventions type pour information :

Mme KREMER présente le planning prévisionnel des PFMP **(Annexe 4)**.

Les modalités d'organisation et de mises en œuvre des Périodes de Formation en Milieu Professionnel sont actualisées dans la circulaire n° 2016-053 du 29-03-2016.

Etudié en conseil pédagogique, le planning proposé tient compte de nos contraintes particulières et notamment de restauration en début d'année ce qui se concrétise par plus de PFMP avant les vacances de la toussaint.

2.4 Rapport d'activité 2017-2018 (ANNEXE 5) :

M. le Proviseur présente et commente le rapport d'activité de l'année scolaire 2018-2019. Il complète l'album photos (livre de l'année 2017-2018) qui a été distribué aux élèves récompensés lors de la demi-journée de la persévérance scolaire le vendredi 6 avril 2018.

M. ZIMNIAK présente le document relatif au fonctionnement pédagogique de l'établissement et à ses conditions matérielles de fonctionnement. Il synthétise le rapport annuel du Proviseur, de son Adjoint, du Gestionnaire, du Chef de travaux, de la Vie Scolaire, du COP, de l'Infirmière, de la Documentaliste, de l'AS et de l'ensemble des enseignants. Il rend compte notamment de la mise en œuvre du projet d'établissement en cours d'actualisation, des expérimentations menées, ...

Le rapport d'activité donne lieu à un vote du CA et est donc soumis à approbation.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 21 - 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Acte n° 21

2.5 Liste des fournitures scolaires : (ANNEXE 6)

M. le Proviseur présente et commente la liste des fournitures scolaires remise aux parents lors de l'inscription de leur enfant au lycée.

Cette liste pour chaque niveau d'enseignement, établie en concertation avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves, doit être soumise au vote du CA. Elle constitue alors un cadre de référence pour les demandes effectuées par les enseignants.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 22 - 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Acte n° 22

2.6 Protocole d'urgence : (ANNEXE 7)

M. ZIMNIAK expose la mise à jour du PPMS avec le risque attentat intrusion.

Mme MABRUT, enseignante souligne la qualité de ce document et souhaite l'exploiter pédagogiquement avec les élèves et les équipes d'ASSP cela étant inscrit dans leur programme de formation.

M. SAHNOUNE, enseignant, demande que ce document soit visible et soit mis à disposition de chacun à l'entrée du CDI.

M. ZIMNIAK répond que cela sera fait et rappelle que le PPMS est déjà accessible à tous sur le site et l'ENT du lycée.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 23 - 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Acte n° 23

3- Gestion des Personnels :

↳ Assistants d'éducation (AED) : Renouvellement des contrats, recrutement et remplacement :

M. Le Proviseur rappelle que le lycée disposait de **8,7** (E.T.P) Equivalent Temps Plein d'assistant d'éducation pour l'année scolaire 2017-2018. A ce jour, nous venons de constater le maintien de cette même attribution de **8,7 ETP** pour la rentrée prochaine.

M. Le Proviseur demande au CA l'autorisation de **renouveler les contrats d'assistants d'éducation et de recruter** s'il y a lieu de nouveaux assistants d'éducation pour l'année scolaire 2018-2019.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à recruter des AED à partir du 1^{er} septembre dans la limite de la dotation du Rectorat pour l'année 2018-2019. Cette autorisation recouvre les nouveaux recrutements, les renouvellements et les remplacements en cas de rupture de contrat ou de démission en cours d'année.

Votants : **17**

Pour : **17** Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE 24 - 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Acte n° 24

4- Affaires financières :

4.1 Attribution des logements de fonction : (Annexe 8).

Mme BARRAUD présente l'attribution des logements de service par nécessité absolue de service :

Attribution de 4 concessions par NAS Nécessité Absolue de Service pour :

- * le Proviseur F4 (dérogation),
- * le Proviseur adjoint F4 (dérogation),
- * le Gestionnaire (F5)
- * l'agent d'accueil (F3).

Consistance et situation du logement	Nom et prénom de l'occupant	Fonction de l'occupant	NAS	COP	Si COP montant du loyer et de l'abattement	Si COP dates début-fin	Logement vacant ou affecté à un autre usage
F5 2 ^{ème} étage	DELFOUR Sophie	Gestionnaire	x				
F4 1 ^{er} étage	CARDENAS Florence	Agent d'accueil	x				
F3 2 ^{ème} étage	MOUNIR Rachid	Professeur		x	400 € – 15% abattement = 340 € / mois	Aout 2018 - Aout 2019	
F4 1 ^{er} étage							Logement affecté à la mobilité européenne

Votants : **17**

Pour : **17** Contre : 0

Abstentions : 0

AVIS FAVORABLE

18H25 Retour de Mme SAUSSE, personnalité qualifiée.

4.2 Contrats et conventions :

• **Convention d'occupation précaire : (Annexe 9).**

Mme BARRAUD soumet le renouvellement de la convention d'occupation précaire pour le logement F3. La valeur locative est déterminée conformément à l'avis du service des domaines : 400 € moins un abattement de 15% de précarité.

M. le proviseur demande l'autorisation de signer cette convention.

Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 25 - 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Acte n° 25

- **Convention de partenariat avec l'ESSEC (Annexe 11).** M. TROUBAT présente la convention concernant la mise en place du dispositif « trouve ta voie ».

M. le proviseur demande l'autorisation de signer cette convention.

Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 26 - 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Acte n° 26

- **Contrat d'objectifs tripartite (Annexe 10).** M. ZIMNIAK présente la finalisation du contrat réalisé en collaboration avec l'équipe pédagogique du lycée qui entrera en application sur la période 2018-2022.

M. LACOURBAS, représentant des enseignants, valide le travail et la réalisation de ce COT réalisé en collaboration, toutefois il appelle à l'abstention compte tenu de l'absence des personnalités de la Région. (cf MOTION jointe).

M. le proviseur demande l'autorisation de signer cette convention.

Votants : 18 Pour : 8 contre : 0 Abstentions : 10

ACTE 27 - 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 10

Acte n° 27

4.3 Moyens globalisés : (ANNEXE 12). DBM pour vote

Mme BARRAUD propose la répartition des crédits moyens globalisés.

Au titre du programme 141 : subvention de 6 932 € attribuée aux frais de stages.

Au titre du programme 230 : subvention de 400 € attribuée au CESC.

Votants : 18 Pour : 18 contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 28 - 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Acte n° 28

4.4 Bilan des voyages : (ANNEXE 13)

Mme BARRAUD rend compte (bilan financier équilibré) du voyage réalisé cette année scolaire : Raid nature Multi-sports dans la chaîne des Puy réalisé les 16 et 17 mai 2018.

4.5 Admission en non-valeur : (acte non transmissible)

Créances à admettre en non-valeur :

- 1 361,95 € créances d'internat 2014 et 2015 : débiteur insolvable
- 90 € créances de cantine 2014 et 2015 : sommes non recouvrées
- 176,52 € créance de cantine 2016 : débiteur insolvable

Total : 1 628,47 €

Votants : **18**

Pour : **18**

Contre : 0

Abstentions : 0

AVIS FAVORABLE

|

4.6 Bilan de l'utilisation des fonds sociaux pour l'année scolaire : Trimestre 1 et 2

(Prochaine commission fonds social à venir pour le 3ème trimestre).

- Aide à la scolarité (fournitures) : 229,54 € + Aide directe versée aux familles : 1 350 €

Total : 1 579,54 € (16 élèves bénéficiaires).

- Aide au paiement de la pension ou demi-pension : 1 214,55 € (10 élèves bénéficiaires).

5- Question diverses :

1) A l'heure où la région AURA annonce la construction d'un nouveau lycée à MEYZIEU pour 2022, quelles nouvelles pour le NLAC ?

M. ZIMNIAK répond que M. le Président de Région, a annoncé la construction d'un nouveau lycée à Clermont-Ferrand pour 2021 lors de sa réunion de rentrée au lycée LAFAYETTE le 04/09/2017 (question diverses 1b du CA n°3 du 30 janvier 2018). Les phases préalables à sa construction sont en cours. Les élèves des deux établissements participent à une de ces phases dans le cadre du Design Thinking qui vous a été également présenté lors du CA n°3.

2) Où en est-on de la sécurisation de l'établissement (portiques) ?

En séance 3 du CA du 30 janvier, je vous ai fait lecture du courrier reçu de la région annonçant le retard du chantier de sécurisation qui est reporté à Avril 2018 dans l'attente d'autorisations administratives.

La maîtrise d'œuvre SINTEC nous a contactée le 19 avril pour finaliser le planning d'intervention : une société est déjà intervenue aux vacances de pâques pour pré-câbler les portails d'accès... Une entreprise intervient depuis aujourd'hui au lycée (grillages, ...). Les interventions suivantes se dérouleront jusqu'en août 2018. Le site devrait être opérationnel en septembre si tout se passe bien.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Proviseur remercie les membres du CA et clôt la séance à 19 h 10.

Motion présence des représentants de la région a sein du conseil d'administration et contrat d'objectifs tripartites.

Conseil d'administration du 19 juin 2018

Lycée Professionnel Marie Curie

Depuis les dernières élections (décembre 2015) et la mise en place de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, les représentants de la région au sein de ce conseil d'administration sont toujours absents.

Les personnels enseignants élus sont surpris et inquiets. Ces absences préjudiciables compliquent les échanges et relations et sont de plus en plus incomprises et ressenties comme du mépris.

Aujourd'hui, il nous est demandé de se prononcer sur le contrat d'objectifs tripartite 2018-2022 qui lie notre établissement à la région et au rectorat de l'académie. La région ne semble pas vraiment actrice dans ce contrat d'autant plus que leur rôle n'est pas explicitement défini à nos yeux. En quoi l'établissement s'engage-t-il par rapport à la région en signant ce contrat ?

De plus, de nombreuses questions restent sans réponse : nouveau lycée, budget...

C'est pourquoi, les élus enseignants au conseil d'administration appellent l'ensemble des membres du Conseil d'Administration à soutenir cette motion, appelant à s'abstenir lors du vote concernant le contrat d'objectifs tripartite 2018-2022 et demandant la présence des représentants du conseil régional à nos futurs conseils d'administration. Ils souhaitent que cette motion figure au procès-verbal du conseil d'administration et soit transmise au Rectorat et à la Région.